

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [seguinch-csspo-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/e67721e2c1d46aa4af850b22)

<https://www.cadre21.org/membres/e67721e2c1d46aa4af850b22>

Date d'obtention : 2025-03-21 03:15:19

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode concertée (écoles, service de police, DPCP), avec la collaboration des parents dans une approche bienveillante. On y retrouve un encadrement et interventions uniformes, une prise en charge rapide, cela augmente le sentiment de sécurité chez les jeunes, leurs parents et les intervenants scolaires, permet des méthodes alternative à la judiciarisation, délai moyen d'intervention de 4 jours, aucun intervenants scolaires, policier ou parent ne verra les photos de sextages et cela limite la propagation des vidéos/images intimes.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais me sentir plus en confiance dans l'intervention et mes actions seront guidées par une trousse clé en main.

Je vais donc savoir ce que je dois faire grâce à un aide-mémoire et je saurai qui contacter au bon moment.

Cela me permettra d'être plus efficace et consciente de la suite des choses.

Je pourrai donc répondre plus facilement aux questions face au sextage.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Il est important de respecter la confidentialité et la vie privée du jeune.

Je préciserai que personne (intervenant, parent, policier) ne cherchera à voir les photos. Il est important de protéger son intégrité.

De plus, pour bien débuter la démarche, je vais m'assurer d'aller chercher les 4 éléments essentiels pour guider mon intervention: l'amorce, la nature, l'intention et l'étendue.